



Aide-Soignant (e) UMD

PRP-GRH-128
Version 02Date d'application :
01/11/2021

Rédaction : G. MANHAUDIER CSS –assistant chef de pôle	Vérification : C. ALBERT Cadre Supérieur de Santé	Validation : V. BERICHEL Coordonnateur Général des Soins
--	--	---

MODIFICATION(S) APPORTEE(S) PAR LA NOUVELLE VERSION DU DOCUMENT

Actualisation 2021

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Aide-soignant diplômé
Emploi	Métier et assistance du soin
Métier	Aide-soignant
% Temps	100

2. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

L'ASD est placé(e) sous l'autorité directe du cadre de santé qui coordonne les soins et l'activité de l'unité. Il (Elle) collabore (dans le cadre de ses compétences) avec tous les membres de l'équipe pluri-professionnelle ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants de la prise en soins. Il (Elle) est rattaché(e) à la filière soignante et relève de sa hiérarchie : Cadre Supérieur de Santé et Directeur des Soins du Centre Hospitalier le VINATIER. Il (Elle) est placé(e) sous l'autorité fonctionnelle du Médecin responsable de l'unité et du médecin chef de pôle.

3. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Poste en 8H de jour : Amplitude horaire 6h30 /22H avec deux horaires en alternance :

- 6H30/14H30
- 14H/22H

4. AFFECTATION

POLE	Pole de soins intensifs et sécurisés
Structure interne	UMD
Unités de soins	UMD 1 – UMD 2 – UMD 3
Unités fonctionnelles	2101 - 2102 - 2103



Pôle de soins intensifs et
sécurisés

Aide-Soignant (e) UMD

PRP-GRH-128
Version 02

Date d'application :
01/11/2021

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le pôle de soins intensifs et sécurisés est l'un des 10 pôles cliniques du Centre Hospitalier le Vinatier.

Il est constitué de deux services, l'USIP et l'UMD, qui proposent des séquences de soins hospitaliers renforcés et sécurisés aux patients qui s'inscrivent dans une problématique de crise clinique et/ou institutionnelle ou une dynamique de violence associée à une potentielle dangerosité qui dépasse la capacité de prise en charge du dispositif de psychiatrie générale habituel - principalement sectoriel.

L'UMD, Unité pour Malades Difficiles, se compose de trois unités d'hospitalisations accueillant exclusivement des patients, présentant du fait de leurs troubles mentaux, un état dangereux transitoire. Trois origines sont possibles : Sectorielle, Médico-légale, Pénitentiaire.

L'UMD est composée de 40 lits soit :

- 10 lits sur l'UMD 1
- 15 lits sur l'UMD 2
- 15 lits sur l'UMD 3
- 4 Chambre de Soins Intensifs, gérées par l'UMD 1

Elle peut accueillir une population mixte.

Le projet de soin reste individualisé et personnalisé avec le maintien des liens avec le secteur d'origine, référent de l'histoire thérapeutique du patient.

L'UMD 1 est l'unité d'accueil centrée sur la gestion de crise par le cadre suivant :

- temps de 48 à 72 Heures en CI à l'arrivée du patient
- une hospitalisation d'environ 1 mois pour observation clinique et ajustement thérapeutique («soins intensifs »)
- un cadre très contenant, réglementation institutionnelle stricte
- une sécurité renforcée, réservée aux patients entrants et/ou en phase critique, nécessitant une évaluation complète.
- Une surveillance et soins en Chambres de Soins Intensifs (zone l'intervalle)

Les UMD 2 et 3 sont les deux unités de suivi qui permettent :

- l'introduction de thérapies plus individualisées et de thérapies médiatisées
- un assouplissement progressif de la règle institutionnelle
- la vie collective ciblant la réinsertion et l'amélioration des relations sociales
- des temps de sortie accompagnée possibles
- des rencontres avec l'équipe soignante d'origine.

Un pôle d'activités :



Pole de soins intensifs et
sécurisés

Aide-Soignant (e) UMD

PRP-GRH-128
Version 02

Date d'application :
01/11/2021

Dans le cadre contraignant de l'UMD soumis à des impératifs de surveillance et de sécurité, il est essentiel de créer et de sauvegarder des espaces de liberté individuelle et d'expression.

Les soins médiatisés de dynamique individuelle ou groupale sont à privilégier.

Cet espace de soins différencié associé au secteur d'hospitalisation permet de renforcer ou de développer les capacités autour de la cognition, de l'estime de soi et prévient les risques de désinsertion professionnelle et sociale.

L'accès à l'UMD est soumis à des contraintes de sécurité qui impactent l'organisation de travail de l'équipe soignante :

- contrôle de tout matériel pénétrant sur le site
- obligation de restituer clefs et appareil d'alerte en fin de service

Si l'accès à l'UMD est soumis au contrôle de l'agent de sureté, l'équipe soignante circule en toute autonomie au sein de chaque unité.

6. ACTIVITES PRINCIPALES

L'aide-soignant (e) exerce son activité en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmier. Il (Elle) participe, dans la mesure de ses compétences, et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs.

Il (Elle) réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes.

Intégré(e) à une équipe de soins pluridisciplinaire, l'aide-soignant(e) assiste l'infirmier(ère) dans les activités quotidiennes de soins. Il (Elle) contribue au bien-être des malades, en les accompagnants dans tous les gestes de la vie quotidienne et en aidant au maintien de leur autonomie.

En collaboration avec l'infirmier(ère), et sous sa responsabilité, l'aide-soignant(e) assure auprès des patients des soins d'hygiène et de confort (toilette, repas, réfection des lits, accueil, installation et transfert des patients...). Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

Il (Elle) aide l'infirmier(ère) dans la réalisation des soins, et contribue ainsi à la prise en charge globale du patient.

Il (Elle) transmet ses observations par écrit et par oral pour assurer la continuité des soins.

7. ACTIVITES SPECIFIQUES

L'aide-soignant(e) peut accompagner les patients sur le pôle d'ergothérapie, à la pause tabac dans les espaces prévus à cet effet et aux groupes thérapeutiques.

Il (Elle) peut participer en collaboration avec un thérapeute aux activités de type : groupe médiatisé, actions de réhabilitation psychosociale.

Il s'investit dans les réunions institutionnelles.



Pole de soins intensifs et
sécurisés

Aide-Soignant (e) UMD

PRP-GRH-128
Version 02

Date d'application :
01/11/2021

L'aide-soignant(e) devra s'acquitter de la fonction hôtelière qui regroupe :

- la gestion du linge
- le bio nettoyage
- la restauration qui comprend la prise en charge des repas depuis :
- la réception du chariot des repas
- la préparation des plateaux repas
- l'acheminement du chariot repas dans les unités de soins
- le ramassage des plateaux
- le déconditionnement du chariot de repas
- la vaisselle
- la mise en propreté de l'office central
- l'évacuation des déchets

Par ailleurs, tout soignant doit savoir concilier responsabilité et autonomie tout en conservant sa capacité à travailler en partenariat avec d'autres professionnels de formations différentes. La pluridisciplinarité est la règle.

8. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Avoir le sens du travail en équipe pluridisciplinaire.
- Avoir une autonomie de fonctionnement suffisante pour s'adapter à des situations très particulières en respectant la charge de travail d'équipe.
- S'inscrire dans une dynamique d'actualisation de ses connaissances professionnelles
- Exercer à l'UMD requiert des qualités intrinsèques telles que le calme, la maîtrise de soi, la rigueur, l'authenticité relationnelle et le respect qui façonnent la position professionnelle mais aussi personnelle. Ainsi, il s'agit bien de préserver sa capacité soignante envers une population difficile et même de restituer parfois de la dignité humaine quand elle a été oubliée ou perdue de vue.

8.1. Exigences de la fonction

- Faire preuve de solidarité et répondre aux demandes d'aide des unités en difficulté
- Participer au groupe d'analyse de la pratique
- S'inscrire dans un processus de formation permanente : évolution des pratiques soignantes et de la politique de santé
- S'inscrire dans les démarches de réflexion institutionnelle
- Participer à l'évolution et aux changements institutionnels



Pole de soins intensifs et
sécurisés

Aide-Soignant (e) UMD

PRP-GRH-128
Version 02

Date d'application :
01/11/2021

Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel
- L'agent ne doit pas consommer de produits illicites et de l'alcool sur les lieux et pendant les heures de travail

8.2. Expérience professionnelle

- Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'Aide-soignant
- Avoir exercé dans le milieu de la psychiatrie adulte
- Avoir géré des situations d'urgence
- Connaître le travail en équipe
- Avoir expérimenté l'organisation des soins en binôme

8.3. Connaissances spécifiques attendues

- Connaissance et/ou intérêt pour le travail de liaison en milieu fermé et pour le fonctionnement de l'ensemble du pôle
- Avoir suivi les formations RAISOPSI et Urgences Vitales
- Connaissance et maîtrise de l'outil informatique